

Service : ECLAT

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Tél. : 03 20 40 43 39

phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du CRHH sur la programmation du fonds national des aides à la pierre (FNAP) 2025

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur la programmation annuelle et pluriannuelle des différentes aides publiques au logement.

La répartition départementale des objectifs de production et des crédits budgétaires liés à la programmation initiale du FNAP pour 2025 a été soumise aux membres du CRHH le 11 mars 2025 :

Offre nouvelle

	PLAI	Dont PF/RS/RA ¹	PLUS	PLS	Total	Dotation (reliquats d'AE déduits)
Aisne	128	0	256	129	513	657 458 €
Nord	746	205	1 615	1 475	3 836	5 987 510 €
Oise	271	72	373	384	1 028	2 657 402 €
Pas-de-Calais	805	189	1 186	763	2 754	5 156 698 €
Somme	248	20	455	156	859	1 459 825 €
Total	2 198	486	3 885	2 907	8 990	15 918 903 €
<i>Reliquats d'AE mobilisables en 2025</i>						2 200 709 €

Réserve régionale acquisitions-améliorations (répartition ultérieure)	5 945 669 €
--	-------------

1 Pensions de famille / Résidences sociales / Résidences d'accueil

PLAI adaptés et MOUS

	PLAI adaptés	Dotation PLAI-a (reliquats d'AE déduits)
Aisne	-	0 €
Nord	84	624 220 €
Oise	41	375 680 €
Pas-de-Calais	32	349 400 €
Somme	44	505 220 €
Total	201	1 854 520 €
<i>Reliquats d'AE mobilisables en 2025</i>		295 460 €
<i>Réserve disponible</i>		43 540 €

	Dotation MOUS
Aisne	0 €
Nord	195 000 €
Oise	0 €
Pas-de-Calais	40 000 €
Somme	0 €
Total	235 000 €
<i>Réserve disponible</i>	62 500 €

Démolitions : Enveloppe de **1 884 236 €** affectée à l'appel à projets régional.

Le CRHH émet un avis favorable sur la répartition territoriale des crédits budgétaires du FNAP pour la programmation initiale 2025.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur,



Julien LABIT